



## **PROCES-VERBAL de la réunion du bureau syndical du 6 février 2023 à 8h30**

### **Etaient Présents :**

BERGER Pascal	Saint André le Puy
JAY Christophe	Saint Laurent la Conche
LAFFONT Jacques	Bellegarde en Forez
PERCET Serge	Montrond les Bains
RASCLE Jean-François	Cuzieu

### **Absent(s) représenté(s)**

ACHARD Jean	Saint André le Puy
-------------	--------------------

### **Absent(s) excusé(s)**

LICTEVOUT François-Xavier	Rivas
OULION Emmanuel	Marclopt

### **Secrétaire élu(e) pour la session**

Serge PERCET

Le quorum (plus de la moitié des 7 membres du Bureau syndical), étant atteint, la séance est ouverte.

### **Ordre du jour :**

1. Audit technique, contractuel et financier de la délégation de service de l'exploitation de la station de traitement des eaux usées de Plancieux – Présentation du rapport d'Audit
2. Etude diagnostic et schéma directeur d'assainissement- Commune de Marclopt- Autorisation de signature de la convention financière
3. Etude diagnostic et schéma directeur d'assainissement- Commune de Saint Laurent la Conche- Autorisation de signature de la convention financière
4. Commune de Montrond les Bains - Travaux d'assainissement et d'eau potable -RD 1082 Secteurs Meylieu et Casino – Avenant de transfert du marché de la société EUROVIA DALA
5. Commune de Montrond les Bains - Travaux sur les réseaux humides- Rues du Geyser, Parc, Chênes et Pierre de Coubertin – Avenant de transfert du marché du groupement EUROVIA DALA Agence LMTP/SADE CGTH

### **INFORMATIONS DIVERSES**

6. Instauration du télétravail au sein du syndicat
7. Etude diagnostic et schéma directeur d'assainissement- SIVAP- Communes Marclopt et Saint Laurent la Conche – Bureau d'étude IRH Ingénieur Conseil – Pénalités de retard
8. Service de l'eau et de l'assainissement – Point sur les créances irrécouvrables

La quote-part pour cette opération sera la suivante :

- Le SIVAP prendra à sa charge le financement de l'étude pour les communes adhérentes à la compétence assainissement sur une estimation maximale de 150 000 € HT (frais de maîtrise d'œuvre et frais généraux inclus).
- La commune de Saint Laurent la Conche prendra à sa charge le financement concernant l'étude la concernant à hauteur de 21 000 € (frais de maîtrise d'œuvre et frais généraux inclus)

Sous réserve de la validation du conseil municipal de la commune de Saint Laurent la Conche.

Les membres du Bureau Syndical délibèrent sur les termes de la convention à intervenir.

Oùï et délibéré, à l'unanimité, les membres du Bureau Syndical :

- ☼ Approuvent les termes de la convention entre le SIVAP et la commune de Saint Laurent la Conche pour l'étude diagnostic assainissement la concernant, telle qu'annexée,
- ☼ Autorisent Monsieur le Président à la signer,
- ☼ Demandent à la commune de Saint Laurent la Conche de signer cette convention financière.

### **3. Commune de Montrond les Bains - Travaux d'assainissement et d'eau potable -RD 1082 Secteurs Meylieu et Casino – Avenant de transfert du marché de la société EUROVIA DALA**

Monsieur le Président rappelle que le SIVAP a attribué le marché « Travaux d'assainissement et d'eau potable -RD 1082 Secteurs Meylieu et Casino» à Montrond les Bains à l'entreprise EUROVIA DALA Agence LMTP.

Dans le cadre d'une réorganisation interne au pôle construction de VINCI, EUROVIA DALA a apporté sa branche complète et autonome d'activité des réseaux, au profit de la société LMTP.

La société LMTP poursuivra le marché cité ci-dessus dans l'établissement de St Jean Bonnefonds – ZI Molina La Chazotte - 8 Rue Du Puits Lacroix.

Oùï et délibéré, à l'unanimité, les membres du Bureau Syndical :

- ☼ Prennent acte du transfert de la société EUROVIA DALA Agence LMTP,
- ☼ Acceptent que le marché sus référencé soit transféré à la société LMTP à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023,
- ☼ Autorisent M. le Président à signer l'avenant de transfert ci-annexé.

### **4. Commune de Montrond les Bains - Travaux sur les réseaux humides- Rues du Geyser, Parc, Chênes et Pierre de Coubertin – Avenant de transfert du marché du groupement EUROVIA DALA Agence LMTP/SADE CGTH**

Monsieur le Président rappelle que le SIVAP a attribué le marché « Travaux sur les réseaux humides- Rues du Geyser, Parc, Chênes et Pierre de Coubertin» à Montrond les Bains au groupement d'entreprise EUROVIA DALA Agence LMTP/SADE CGTH.

Dans le cadre d'une réorganisation interne au pôle construction de VINCI, EUROVIA DALA a apporté sa branche complète et autonome d'activité des réseaux, au profit de la société LMTP.

La société LMTP poursuivra le marché cité ci-dessus dans l'établissement de St Jean Bonnefonds – ZI Molina La Chazotte - 8 Rue Du Puits Lacroix.

Monsieur le Président indique que la dernière situation de paiement a été refusée par le SIVAP.

La situation devient intolérable et le SIVAP a mis un terme au contrat en date du 15 décembre 2022.

Conformément à l'article 9 du CCAP du marché et suite au retard dans la remise des projets de rapports ainsi que leur définitifs, des pénalités de retard seront appliquées prochainement au bureau d'étude IRH Ingénieur Conseil.

## 7. Service de l'eau et de l'assainissement – Point sur les créances irrécouvrables

Les services de la SAUR font un point sur les créances irrécouvrables de l'exercice 2022. Les montants sont les suivants :

- Pour l'eau : 10 202.79 €
- Pour l'assainissement : 10 529.80 €

Sur les tableaux transmis des incohérences sont observées puisque des factures irrécouvrables datent de l'ancien contrat (Dossier LAURENDON) et que certaines factures concernent des années antérieures et non l'exercice 2022.

Avant d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables ci-dessus dans un prochain comité syndical, il est nécessaire de remettre ce point à l'ordre du jour d'un prochain bureau syndical pour avoir des explications de la SAUR sur ces montants.

Par ailleurs, il est demandé à la SAUR de transmettre à chaque commune ainsi qu'au SIVAP l'état des impayés.

La séance est levée à 10h20

Monsieur le Président,  
Jacques LAFFONT

Le secrétaire de séance  
Serge PERCET

